



Circulaire n° 5178 du 27/02/2015

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone de l'enseignement de Promotion sociale

Article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 : Fonctions de recrutement

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 27/02/2015

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 16/03/2015

Mot-clé :

Changements d'affectation
Fonction de sélection
Fonction de promotion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Madame Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Changements d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de recrutement dans l'enseignement de Promotion sociale -Article 48 du statut du 22 mars 1969

Par la présente, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur la disposition de l'article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui offre la possibilité à tout membre du personnel enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation nommé à titre définitif dans l'enseignement de Promotion sociale, d'obtenir dans cette fonction un changement d'affectation, pour autant qu'il ait exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant deux années scolaires successives.

Un changement d'affectation peut être demandé :

1° Soit dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone (Document 48 R.Z.)

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone que celle où il est affecté, introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine du mois de mars.

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation en adresse copie au Président de la **Commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

2° Soit dans un emploi vacant au sein d'une autre zone (Documents 48 R.A.Z.)

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone que celle où il est affecté introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles, accompagnée de documents justificatifs, auprès du Ministre dans le courant de la première quinzaine du mois de mars.

Le membre du personnel enseignant ou du personnel auxiliaire d'éducation en adresse copie au Président de la **Commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, les changements d'affectation sont octroyés par le Gouvernement moyennant avis favorable des commissions précitées. Ils produisent leurs effets à dater du 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 16 MARS 2015 AU PLUS TARD** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière
Bureau 3^E318
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Les membres du personnel qui sollicitent un changement d'affectation doivent également renvoyer la liste des établissements de la (les) zones **en cochant** celui ou ceux qui retiennent leurs préférences. Il va de soi que moins ils cochent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

Les demandes doivent également être accompagnées **de documents justificatifs relatifs aux circonstances exceptionnelles invoquées**.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont invités à joindre celle-ci, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, au numéro de téléphone suivant :

- 02/413.20.29

Une adresse courriel est également mise à leur disposition :

- recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite à rappeler aux membres de votre personnel les dispositions susmentionnées.

Colette DUPONT
Directrice générale a.i.

Année scolaire 2015-2016

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....

Nombre de périodes de nomination :

Zone (s) demandée (s)

Nombre minimum de périodes souhaité :.....

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

Année scolaire 2015-2016

ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse : rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Gsm :

Adresse Mail :

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e):
.....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) :
.....

Nombre de périodes de nomination :

Zone (s) demandée (s)

Nombre minimum de périodes souhaité :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

Date:

Signature :

(1) biffer la mention inutile

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2015-2016 –
Fonctions de recrutement – Changement d’affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d’affectation est sollicité

N° ZONE 1

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**
Rue Léon Delacroix 28
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
EVERE - LAEKEN**
Av Constant Permeke 4
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
WOLUWE-ST-PIERRE**
Avenue Orban 73
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**
Rue Gatti de Gamond 95
1180 UCCLE
- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART**
Rue du Serment 12
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**
Avenue Paul Henricot 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2015-2016 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 2

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**
Rue Saint-Brice 53
7500 TOURNAI
- 8 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
PERUWELZ**
Boulevard Léopold III 40
7600 PERUWELZ
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MOUSCRON, COMINES**
Place de la Justice 1/155
7700 MOUSCRON
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-
FLOBECQ**
Rue de Liessies 11
7800 ATH

N° ZONE 3

- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française
Jemappes-Quiévrain -**
Avenue Roi Albert 643
7012 JEMAPPES
- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
FRAMERIES**
Rue du Onze Novembre 2
7080 FRAMERIES
- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
COLFONTAINE**
Rue Clémenceau 60 62
7340 WASMES
- 14 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour**
Rue de Boussu 84
7370 DOUR

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2015-2016 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 4

- 15 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE, FLORENNES**
Avenue de Samart 2/2
5600 PHILIPPEVILLE
- 16 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE**
Rue Pauline Hubert 40
6470 RANCE
- 17 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES**
Drève des Alliés 11
6530 THUIN
- 18 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT**
Rue Raoul Warocqué 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

N° ZONE 5

- 19 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de CHENEE**
Rue de la Station 88
4032 CHENEE
- 20 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY**
Rue Julien Ghuysen
4670 BLEGNY
- 21 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française**
VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER
Avenue Jardin Ecole
4820 DISON

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2015-2016 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

N° ZONE 6

- 22 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
WAREMME**
Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME
- 23 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS**
Rue Georges Truffaut 37
4432 ALLEUR
- 24 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
GRACE-HOLLOGNE**
Rue Antoine Degive 1
4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES
- 25 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française -
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET**
Rue Eloi Fouarge 31
4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

N° ZONE 7

- 26 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
ARLON, MUSSON**
Chemin de Weyler 2 Aile 5
6700 ARLON
- 27 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
LIBRAMONT, BERTRIX**
Avenue Herbofin 39
6800 LIBRAMONT
- 28 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
MARCHE-EN-FAMENNE**
Av de la Toison d'Or 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- 29 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
VIELSALM, STAVELOT**
Rue des Chasseurs Ardennais. 1
6690 VIELSALM

Date :

Signature :

**Enseignement de Promotion sociale – Année scolaire et/ou académique 2015-2016 –
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation**

**Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement
d'affectation est sollicité**

N° ZONE 8

- 30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR (CEFOR)**

Boulevard Cauchy 9 10

5000 NAMUR

- 31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
NAMUR**

PI Ecole des Cadets 6

5000 NAMUR

- 32 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -
DINANT**

Herbuchenne

5500 DINANT

Date :

Signature :

Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale de l'enseignement de Promotion sociale

Commission interzonale

Madame Colette DUPONT
 Présidente de la Commission interzonale d'affectation
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles
 Boulevard Léopold II, 44
 Bureau 3^E 302
 1080 BRUXELLES

Commissions zonales

ZONE	PRESIDENT(E)	INSTITUTS
ZONE 1	Monsieur Georges CORNETTE Rue de la Station d'Acren, 23 7864 DEUX-ACREN	<u>Anderlecht</u> Evere Uccle Woluwe Braine-l'Alleud Court-Saint-Etienne
ZONE 2	Madame Isabelle HENRY Cambron, 2 7890 LAHAMAIDE	<u>Ath</u> Tournai Mouscron Péruwelz
ZONE 3	Monsieur Yves ANDRE Rue Albert Clerfayt, 7 7030 SAINT-SYMPHORIEN	Colfontaine Dour <u>Frameries</u> Jemappes-Mons
ZONE 4	Monsieur Luc Renard Avenue Vauban, 6 5600 PHILIPPEVILLE	<u>Morlanwelz</u> Philippeville Rance Thuin
ZONE 5	Madame Martine CLAES Rue des Buissons, 81 4000 LIEGE	Blégny Soumagne <u>Vervier-Dison</u>
ZONE 6	Monsieur Teddy BEATSE Terhulpansesteenweg, 421 3090 OVERIJSE	Alleur Grâce-Hollogne Saint-Georges-sur-Meuse <u>Waremme</u>
ZONE 7	Madame Vinciane MOROVICH Odrimont, 4 4990 LIERNEUX	Arlon Libramont <u>Marche-en-Famenne</u> Virton Vielsalm
ZONE 8	Monsieur Benoît LEGAL Rue Arthur Patiny, 20A 5150 FLOREFFE	Dinant Namur Cadets <u>Namur Cefor</u>